

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 JANVIER 2023 -

DÉCISION N° 23 - 01 - 004

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 novembre 2022 s'est réuni le mardi 17 janvier 2023 à partir de 9 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : La convention de mise à disposition de biens appartenant au club canin forézien au profit de la spécialité animalière.

Afin d'entraîner les chiens aux situations d'urgence, les personnels faisant parti de la formation opérationnelle spécialisée en interventions animalières et cynotechniques (FOS IAC) pourraient effectuer des entraînements au sein du club canin forézien situé à Saint-Just-Saint-Rambert.

Le club mettrait à disposition ses installations et notamment son parcours AGILITY au profit des équipes spécialisées du SDIS. Les exercices sont composés de divers obstacles, trous et tunnels destinés à mettre en situation réelles les animaux et ainsi développer leur agilité dans les décombres. Prérequis obligatoire à l'obtention des compétences nécessaires pour les interventions de la FOS IAC, ces stages pourraient également être ouverts à d'autres SDIS qui en feraient la demande, afin de compléter nos sessions si besoin, dans le cadre de partenariats inter-SDIS.

Pour information, l'unité spécialisée est composée de 6 maîtres-chiens et de 8 chiens actuellement opérationnels.

La présente convention serait conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les séances se dérouleraient au besoin du service et au tarif de 150 € par demi-journée pour une session comprenant 5 stagiaires.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de convention relatif à la mise à disposition de biens appartenant au club canin forézien au profit de la spécialité animalière et autorise la Présidente à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', with a long horizontal flourish underneath.

Marianne DARFEUILLE